

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 12  
Présents : 11  
Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 20 JANVIER 2026

N° D2026\_002

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARNELLI, Brigitte FROMONT, MM. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.  
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire)

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte FROMONT

**Date de la convocation :** 13 janvier 2026

**Date de l'affichage :** 13 janvier 2026

**OBJET : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23 2°,

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'accroissement des besoins du service technique en période saisonnière, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique, à compter du 01/03 au 01/09 pour une durée de 6 mois (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs)
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



  
Le secrétaire de séance,  
**Brigitte FROMONT**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 26/01/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20260120-D2026\_002-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2026  
Date de réception préfecture : 26/01/2026